

HONORAIRES AXIO Pro

LOCATION D'UN BIEN IMMOBILIER

Honoraires de négociation sur les locations Hors Taxes et Hors Charges, d'immeubles tertiaire, commercial, industriel, professionnel et artisanal et terrains - TVA en sus au taux en vigueur.

Pour des baux commerciaux, professionnels, civils, de sous-location, mixtes, dérogatoires (ou de courte durée), conventions d'occupation précaire.

Les honoraires sont à la charge du Preneur et/ou du Bailleur ou répartis entre eux selon le mandat.

Loyer annuel HT / HC	Honoraires
Inférieur à 3 000 €	Forfait de 1 000 € HT (soit 1 200 € TTC)
Supérieur ou égal à 3 000 €	30 % HT (soit 36 % TTC)*

*du loyer annuel HT/HC

TRANSACTION D'UN BIEN IMMOBILIER

Honoraires de négociation sur les transactions Hors Taxes ou Hors droits d'immeubles à usage, Tertiaire, Commercial, Industriel, Professionnel, Artisanal, Terrains - TVA en sus au taux en vigueur.

Honoraires de négociation Hors Taxes à la charge de l'Acquéreur et/ou Vendeur (hors stipulations contraires prévues au mandat)

Prix de vente net vendeur ou hors taxes	Honoraires
Inférieur à 150 000 €	8 % HT (soit 9.6 % TTC)
Supérieur ou égal à 150 000 €	7 % HT (soit 8.4 % TTC)*

*du prix de vente net vendeur ou HT

CESSION DE DROIT AU BAIL

Honoraires de négociation sur les cessions de droit au bail cumulatifs avec les honoraires de négociation sur les locations

10% HT (soit 12% TTC) du prix de cession à la charge du Cédant et/ou du Cessionnaire ou répartis entre eux selon mandat. (Minimum 7 500 € HT) + 10% HT (soit 12% TTC) du loyer de référence de la première période triennale - TVA en sus au taux en vigueur.

Honoraires de négociation Hors Taxes à la charge de l'Acquéreur (hors stipulations contraires prévues au mandat)

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Honoraires de négociation sur les cessions de fonds de commerce net vendeur à la charge du Cédant et/ou du Cessionnaire (ou répartis entre eux selon mandat) - TVA en sus au taux en vigueur.

Prix de cession fonds de commerce	Honoraires
Inférieur à 90 000 €	Forfait de 7 000 € (soit 8 400 € TTC)
Supérieur ou égal à 90 000 €	8 % HT (soit 9.6 % TTC)

HONORAIRES DE RÉDACTION

Honoraires de rédaction de bail, de renouvellement, d'avenant et de convention d'occupation précaire et de résiliation de bail commercial, dérogatoire, professionnel ou civil.

1 mois de loyer HT ou un minimum de 1 500 € HT (soit 1 800 € TTC)